Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-12_171126-DE

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d ' A U B A G N E

Convocation du **10/11/2026**

Conseillers en exercice : **43**
Présents : **39**
Quorum : **22**

N° **12_171126**

OBJET : FINANCES BUDGET ECONOMIE EMPLOI

Exécution des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2027 - Plafonds de mandatement et identification des autorisations de programme et des opérations correspondantes.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur René VANULS
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Julianne BOUVOT (donne pouvoir à Madame Betty CORALLO), Monsieur Marc PAGANO (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE a été élu(e) Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-12_171126-DE

Monsieur Denis GRANDJEAN rapporte :

La Commune d'Aubagne réalise une partie de ses investissements dans le cadre d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP).

L'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales permet, avant l'adoption du budget, de liquider et de mandater les dépenses correspondant aux AP ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite, par chapitre, du tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Afin de permettre au service de gestion comptable d'identifier et de suivre ces dépenses avant le vote du budget primitif 2027, deux annexes sont proposées :

- l'annexe 1 qui présente les créations et ajustements d'AP votés en 2026 et les plafonds de mandatement qui en résultent par chapitre ;

- l'annexe 2 qui recense les AP concernées, leurs montants et disponibles restant à mandater, ainsi que les opérations rattachées.

Ces états permettent de distinguer les dépenses relevant des AP de celles exécutées dans le cadre des ouvertures anticipées de crédits hors AP.

Les mandatements doivent respecter le plafond applicable au chapitre et le disponible de chaque AP. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2027.

La présente délibération ne crée ni ne modifie les AP recensées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-1,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier de la Commune,

VU les délibérations portant création et révision des AP et les décisions budgétaires de l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE

ARTICLE 1er : de CONSTATER les plafonds de mandatement par chapitre applicables avant l'adoption du budget primitif 2027, présentés en annexe 1 ;

ARTICLE 2 : d'APPROUVER le référentiel des AP et des opérations correspondantes présenté en annexe 2, pour l'identification et le suivi des dépenses par le service de gestion comptable, les annexes 1 et 2 faisant partie intégrante de la présente délibération ;

ARTICLE 3 : de PRÉCISER que les mandatements sont exécutés dans la double limite du plafond applicable au chapitre et du disponible de chaque AP, sans création ni modification de ces autorisations par la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-12_171126-DE

Délibération n°12_171126 du Conseil Municipal du mardi 17 novembre 2026 (suite)

POUR EXTRAIT CONFORME



Jean-Pierre SQUILLARI
Maire
20 nov. 2026